

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 576

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:**

Le III de l'article L. 561-23 du code monétaire et financier est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce service a aussi pour objet la lutte contre le séparatisme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de rajouter aux missions de Tracfin la lutte contre le séparatisme.